Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 22 (1944)

Heft: 2

Nachruf: Pierre Rochat † : Conseiller national, 1899-1944

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pierre Rochat †

Conseiller national

1899—1944

Le 11 avril 1944, M. le Conseiller national Pierre Rochat est décédé subitement des suites d'une chute de bicyclette. Suivant le sage conseil du regretté président de notre Fondation, M. le conseiller fédéral G. Motta, le Comité de Direction a prié en 1937 la Société suisse d'utilité publique de déléguer le jeune Vaudois plein d'initiative. Malgré la trop courte durée de son activité et ses multiples charges qui, surtout depuis la mobilisation de 1939, l'ont empêché à son vif regret de prendre part régulièrement aux séances du Comité de Direction, M. Pierre Rochat y a fait apprécier ses rares qualités d'intelligence et de cœur. Son départ tragique a laissé un vide difficile à combler.

Originaire du Lieu, né le 21 octobre 1899 à Lausanne, Pierre Rochat était le fils de feu Charles Rochat, directeur des postes du IIme arrondissement. Il fit ses études au Collège et au Gymnase classiques de sa ville natale. Puis, il entra à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne et acheva ses études à Berlin. En 1922, il soutint, à l'Université de Lausanne, sa thèse sur „La grève et le contrat de travail". Ayant ainsi obtenu sa licence et son doctorat, il fit un stage d'avocat. En 1924, il reçut le brevet d'avocat et s'associa avec son futur beau-père M. Sidney Schopfer, avocat et député à Lausanne, pour la direction de son étude.

De 1928—1931, M. Pierre Rochat fut chargé de la direction de „La Revue". Particulièrement doué pour le journalisme, par la facilité et l'élégance de sa plume, par son extraordinaire puissance de travail, par sa curiosité sans cesse en éveil et par son sens aigu des réalités, il a su donner au journal des radicaux vaudois une impulsion nouvelle. Elu député au Grand Conseil en mars 1929, et député au Conseil national en 1931, M. Pierre Rochat renonça à la direction de „La Revue" pour entrer à la Municipalité de Lausanne. Pendant sa brève activité de municipal, de 1931—1933, il avait la direction des écoles primaires lausannoises. N'étant plus réélu, il rouvrit son étude, avec un courage magnifique qui était bien dans la ligne de ce caractère droit.

Sur le terrain fédéral, M. Pierre Rochat se distingua bientôt par le bel équilibre de son caractère: réunissant une conviction politique très prononcée avec un sens de la réalité, une modération d'expression et une grande amabilité personnelle, il acquérait vite l'estime et la sympathie de tous, même de ses

Pierre Rochat, conseiller national

adversaires politiques. Ses interventions au Conseil national furent rares d'abord. Il n'avait cure d'allonger les débats, mais quand il convenait de rappeler certains principes trop facilement oubliés dans la défense d'intérêts restreints, sa voix s'élevait et retenait l'attention. Grâce à cette attitude réservée et droite, M. Rochat fut élu dans les grandes commissions permanentes — commission de gestion, commission des finances — et, au début de la législature actuelle, en 1943, ses amis politiques l'appelèrent à la présidence du groupe radical-démocratique des Chambres fédérales.

M. Pierre Rochat avait été l'un des plus ardents défenseurs de notre armée, et il prit une part très active aux campagnes organisées pour la prolongation des écoles de recrues et pour l'emprunt de défense nationale. Il était lieutenant-colonel d'état-major général, et avait reçu le commandement d'un bataillon d'infanterie où ses qualités de chef étaient hautement appréciées.

Parmi les nombreux témoignages de sympathie publiés après sa mort inattendue, nous tenons à citer deux passages montrant son entrée en brèche pour l'assurance-vieillesse. M. Rodolphe Rubattel qui lui succéda à la tête de „La Revue", en 1932, a écrit: „Pierre Rochat ne se servit pas du pays; il le servit, dans l'esprit qui lui faisait redire, aux moments où les timorés mesurent le vent et s'inquiètent de l'orage, qu'il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. On le vit bien, en 1931, où la cause étant perdue, le disparu prit fait et cause pour l'assurance vieillesse." Et un autre collaborateur de la rédaction de „La Revue", M. Jean Peitrequin, qui l'a vu à l'œuvre lors de la votation fédérale du 6 décembre 1931, a écrit: „Je l'ai vu, ce patron qu'on vénérait sans jamais le craindre, s'en aller tous les soirs dans le canton, pendant trois semaines, en conférences publiques, pour la juste cause de l'assurance vieillesse, et revenir à sa table de travail, tous ces jours d'hiver, comme d'habitude, avant sept heures . . ."

Die Tätigkeit der Kantonalkomitees der Stiftung „Für das Alter" im Jahre 1943.

Dank des Zusammenstehns von Volk und Behörden und einer im ganzen guten Ernte dürfen wir auf 1943 und den Eintritt ins fünfte Kriegsjahr dankbar zurückblicken. Unsere in der Hauptsache noch voll beschäftigte Bevölkerung hat weiter großes Verständnis für die durch die Teuerung besonders bedrängten Greise und Greisinnen gezeigt und unser freiwilliges Altershilfswerk opferwillig unterstützt.

So danken wir den treuen Freunden und Gönnern der notleidenden Betagten herzlich für ihre tatkräftige Hilfe. Unsere freiwilligen Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen in den Kantonen und Gemeinden haben sich unermüdlich eingesetzt für ihre greisen Schutzbefohlenen. Ihnen gebührt unser besonderer Dank, denn sie sind die eigentlichen Träger der Stiftungsarbeit. Den Redaktionen der Zeitungen und Zeitschriften, welche uns namentlich während der Sammlung bereitwillig ihre Spalten geöffnet haben, sprechen wir unsern wärmsten Dank aus für ihr Entgegenkommen. Auch den Behörden von Bund, Kantonen und Gemein-